

JEUDI 21 MARS 2019 – IEN-

VANDOEUVE

QUALITÉ DE L'AIR



POURQUOI CETTE RÉUNION ?

- **Réglementairement** : le décret n°2015-1000 du 17 août 2015 oblige les propriétaires des bâtiments à procéder à une surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux recevant des enfants et du public.
- Présenter et expliquer la méthodologie qui va être employée, celle des « autodiagnostic » aux directeurs, afin de les « outiller »...
- Mobiliser les différents personnels travaillant et utilisant les écoles, pour responsabiliser tous les acteurs et respecter la réglementation.





Ministère de la Transition écologique et solidaire

- **La qualité de l'air...pour tous :**
- Nous passons plus de 80 % de notre temps dans des lieux clos, et l'air que nous y respirons n'est pas toujours de bonne qualité. Outre les apports de l'air extérieur, les sources potentielles de pollution dans les bâtiments sont en effet nombreuses (appareils à combustion, matériaux de construction, produits de décoration, meubles, produits d'entretien...).



■ **La qualité de l'air...et l'école :**

La bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet démontré sur la qualité de concentration, le taux d'absentéisme dans les écoles, le bien-être.

À contrario, une mauvaise qualité de l'air peut favoriser : maux de tête, fatigue, irritation des yeux, du nez, de la gorge et de la peau, vertiges, asthme.



■ **Expositions possibles :**

- plusieurs polluants émis par le mobilier,
- produits d'entretien et les fournitures scolaires.
- densité d'occupation des locaux et d'un renouvellement de l'air souvent insuffisant.

- Les ministères de l'Environnement et de la Santé ont lancé en 2013 le Plan d'actions sur la qualité de l'air intérieur avec plusieurs points, dont un qui nous concerne : « **la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air dans certains établissements recevant du public, dont les écoles et crèches** ».



■ La démarche :

- Plusieurs écoles de la commune ont débuté la démarche (Europe-Nations, Paul Bert et Brossolette) début 2018.
- Cette réglementation sera mise en place en 2019 et 2020 dans toutes les écoles élémentaires et maternelles de la commune.
- Une méthode et un cabinet spécialisé « Transitia » sur les rapports des moyens d'aération
- Le choix retenu : **une autoévaluation de la qualité de l'air au moyen du guide pratique, permettant d'établir un plan d'action pour l'établissement et pour tous les intervenants dans les établissements qui accueillent des enfants pour améliorer la qualité de l'air intérieur.**



Quelques conseils concrets :

- Aérer régulièrement les locaux
- Aérer pendant et après un nettoyage
- Nettoyer grilles, entrées d'air et bouche d'extraction
- Eviter certaines plantes (pour cause d'allergies)
- Limiter l'utilisation de bombes aérosols, des tissus présents dans les classes
- Ne pas utiliser d'huiles essentielles
- Vérifier son D.T.A. (il doit être présent dans l'école, sauf pour les écoles construites après 1997) : évaluation de la présence d'amiante et état de conservation de celle-ci (contrôle tous les 3 ans ?)
- Ne pas ouvrir directement dans une salle de classe du mobilier acheté contenant des composés volatils dangereux
- Eviter une peinture non éco-labellisée...



- **Affiche** informant les usagers de la démarche engagée par l'établissement.

Dans cet établissement,

on agit collectivement pour la qualité de l'air intérieur

Le saviez-vous ?

Les enfants passent près de 90% de leur temps dans des lieux clos : logement, transports, école ou crèche.

Crèche collective

Images illustrant la crèche collective : un bébé, des jouets, des produits ménagers, des aliments, une fenêtre, et un intérieur d'établissement.

- * **Une bonne qualité de l'air intérieur** favorise le bien-être et l'apprentissage de nos enfants.
- * **Améliorer la qualité de l'air est l'affaire de tous** : équipe de direction, enseignants ou animateurs, personnel chargé de l'entretien et services techniques responsables de la maintenance, **chacun agit dans son domaine.**
- * **Ici, on accorde une attention particulière** au bon renouvellement de l'air dans les locaux, à la vérification régulière de l'état des systèmes de ventilation, à la sélection de produits de construction et de décoration étiquetés A+.

Pour connaître toutes les actions mises en œuvre dans l'établissement, contacter l'équipe de direction.



Plus d'information sur :

www.developpement-durable.gouv.fr
rubrique Prévention des risques > Pollution, qualité de l'environnement et santé > Air > Air intérieur



■ Avec les élèves ?

« un bon air dans mon école »



▪ Il y a 3 types de risques de détérioration ou de pollution de l'air intérieur :

- des **risques externes** (routes et circulation routière, industries, motorisations...proches de l'école)
- des **risques liés au bâtiments** en eux-mêmes (des ouvrants ou systèmes d'aération défectueux, chauffage mal entretenu, chauffage, revêtements ou mobiliers émissifs...)
- des **risques pratiques** (manque d'aération, utilisation de colles, vernis, bombes aérosols, peintures, produits d'entretien...)

Comme les risques sont nombreux, la méthodologie retenue est **de mettre en place un diagnostic de la qualité de l'air dans les écoles** grâce aux réponses à une enquête proposée aux enseignants. Grâce à leurs retours, ainsi qu'à leurs remarques et constats, la finalité est d'**améliorer la qualité de l'air intérieur sur le long terme**. Elle associe bien entendu tous les services de la ville.



On parle de plus en plus « d'agression » liée à la qualité de l'air. Il faut penser à sensibiliser les différents acteurs et à tenir compte de la précaution suivante : ne pas rester trop longtemps dans un air qui n'est pas assez renouvelé.

Le danger au minima est **la présence trop importante de CO2 dans un espace qui n'est pas assez aéré** car ce sont nous (adultes et enfants), qui l'émettons.

Ce qui est à rappeler, c'est de **penser à aérer les salles et pièces de nos écoles**, avec le principe d'aération transversale. Il faut ouvrir si possible en grand une ou plusieurs fenêtres, quelques minutes tous les jours, en laissant aussi ouverte la porte donnant sur le couloir, c'est-à-dire en faisant un courant d'air...

Dans les trois-quarts des écoles, il n'y a pas de système spécifique de ventilation, qu'il soit mécanique ou naturel par grilles hautes et basses ; l'aération se fait par ouverture des fenêtres et des portes. (Etude nationale OQAI 2018).



Quelques autres conseils :

- faire livrer le mobilier scolaire au début des grandes vacances pour pouvoir aérer et diffuser les émanations nocives.
 - utiliser pour les travaux d'arts plastiques une toile cirée pour éviter d'avoir à la nettoyer tout le temps et éviter les produits émissifs utilisés pour certaines activités artistiques.
- => Penser à essayer d'avoir une démarche « a minima ».

L'enquête dans les écoles :

Le formulaire pour les professeurs est « dématérialisé »

Vous allez recevoir dans votre boîte mail académique une invitation

La surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur dans les Etablissements Recevant du Public

Bonjour,

Vous avez décidé de mener la surveillance de la Q.A.I de votre Etablissement en opérant un certain nombre d'actions (grilles d'évaluation, diagnostics, états des ouvrants...).

Merci de cliquer sur le lien ci-dessous lorsque vous serez prêt(e) pour démarrer le processus.

[Accéder à l'évaluation.](#)

Bien cordialement.

L'équipe du cabinet TRANSITIA



- Il faut remplir un formulaire pour l'école : chaque enseignant aura accès à l'enquête (avec son adresse académique). Les renseignements prennent seulement quelques minutes. L'enquête est individualisée , en fonction des lieux de pratique principaux : les salles de classe en particulier. Cette enquête est importante car ce sont les enseignants qui utilisent au maximum les lieux.
- Ce questionnaire a été établi par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, il n'y a pas de remontée (autre que pour l'étude) et il peut être rendu anonyme.
- **Une fois les diagnostics effectués, un plan d'actions sera mis en place dans chaque école.**
- On peut y associer les parents avec l'affiche proposée et le site « le cartable sain » éventuellement.



■ **Ressources :**

- [Plan d'actions sur la Qualité de l'Air Intérieur \(pdf - 157.34 Ko\)](#)
- [Guide qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants \(PDF - 2.46 Mo\)](#)
- [« Le cartable sain »](#)
- Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants
- [Affiche qualité de l'air intérieur écoles \(PDF - 388.62 Ko\)](#)
- Affiche - dans cet établissement on agit collectivement pour la qualité de l'air intérieur
- [Surveillance de la qualité de l'air enfants 2018-2023 - collectivités \(PDF - 1.35 Mo\)](#)

